



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Evaluations**d) Evaluation indépendante du programme par pays de soutien à l'Ukraine de l'OIT: 2000-2006****I. Introduction**

1. Conformément à sa politique et stratégie d'évaluations indépendantes des programmes par pays de l'Organisation, l'OIT a évalué son programme de soutien à l'Ukraine¹. Le présent rapport présente les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante menée début 2007. Ce rapport repose à la fois sur des études de projets et d'autres documents élaborés au siège et sur des entretiens détaillés avec des mandants nationaux et internationaux clés et les partenaires de développement et d'exécution ukrainiens.
2. L'évaluation du programme de l'Ukraine a pour but de fournir un bilan indépendant des approches adoptées et des progrès réalisés par rapport aux stratégies et produits au niveau des pays, et d'en tirer des enseignements en vue de poursuivre l'élaboration des stratégies et d'améliorer l'efficacité du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) mis au point en 2005². Cette évaluation, qui porte essentiellement sur l'angle d'approche de l'OIT et ses activités en matière de programmation, comporte des recommandations afin de mieux cibler les produits et d'améliorer l'efficacité organisationnelle.
3. L'évaluation a été gérée par l'Unité d'évaluation (EVAL), en étroite coordination avec le bureau régional de l'OIT pour l'Europe (BR) et le bureau sous-régional de l'OIT (BSR) à Budapest. L'équipe d'évaluation comprenait trois personnes: un évaluateur externe, un spécialiste de l'évaluation du BIT et une personne-ressource du BIT rattachée au BR pour l'Europe. L'évaluation a également bénéficié de la participation régulière des mandants

¹ Le présent document ne donne qu'un résumé du rapport d'évaluation, dont le texte intégral peut être consulté sur www.ilo.org/eval.

² Pour les pays où un programme par pays de promotion du travail décent n'a été établi que tout récemment, les évaluations examinent les activités déjà menées dans le cadre du soutien apporté par l'OIT à la promotion du travail décent.

tripartites nationaux, en particulier pour décider de la portée de l'exercice et de la façon de procéder, et pour donner des informations et leur point de vue à l'équipe d'évaluation.

4. L'évaluation du programme par pays a voulu rendre compte, essentiellement, des expériences faites en Ukraine en 2000-2006. Elle passe en revue toute une série de documents de projets, y compris des évaluations et des entretiens avec des mandants de l'OIT, le personnel du BIT et des partenaires externes aux niveaux mondial et national, mais aussi ceux qui ont été retenus par l'OIT pour un soutien aux projets. Les principaux aspects considérés ont été les suivants:
 - a) la position stratégique de l'OIT en Ukraine, son créneau et ses avantages comparatifs;
 - b) le partenariat tripartite et l'approche de l'OIT à l'égard de l'élaboration d'un agenda commun;
 - c) les lignes de force et la composition du programme de l'OIT;
 - d) les éléments révélateurs de l'utilisation directe et indirecte de la contribution de l'OIT;
 - e) l'efficacité et l'adéquation des modalités organisationnelles de l'OIT;
 - f) la gestion du savoir et le partage des connaissances.

II. Stratégie au niveau du pays et cadre de programmation

La situation en Ukraine

5. L'Ukraine a considérablement changé depuis son accession à l'indépendance en 1991. La période 2000-2006 a été marquée par des changements politiques dynamiques mais volatils qui ont créé des incertitudes dans les réformes économiques et sociales de cette période. La stabilité financière, l'accroissement des flux d'investissements, une inflation à un chiffre et les déséquilibres budgétaires modérés ont créé un environnement favorable à la mise au point de l'Agenda du travail décent en ce qui concerne les possibilités d'emploi et la qualité de l'emploi.
6. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation rapide du nombre des travailleurs pauvres, une érosion constante du système de sécurité sociale et une détérioration des conditions de travail dans des secteurs aussi exposés aux accidents que le bâtiment et les industries extractives. Le taux de chômage tel qu'il est défini par l'OIT s'est établi à 11,9 pour cent en 2005, les femmes représentant une part importante de ce taux. La part de l'emploi de l'économie informelle est restée élevée, avec 18,4 pour cent de l'emploi total pour cette même année.
7. Depuis l'indépendance, l'Ukraine a adopté plusieurs textes de lois et règlements sur le dialogue social et le tripartisme en général afin de réglementer les relations du travail, y compris l'enregistrement et le fonctionnement des organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle a également créé des institutions de dialogue social tripartite aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Cependant, malgré ces mesures d'ordre juridique, le dialogue social rencontre toujours un certain nombre de difficultés sur le plan pratique. D'une part, le Conseil socio-économique tripartite national n'est pas encore pleinement opérationnel, et dans les régions rares sont les institutions de dialogue social qui ont un fonctionnement régulier; et, d'autre part, les partenaires sociaux rencontrent de très gros

problèmes sur le plan structurel et organisationnel, y compris des problèmes allégués de violation de la liberté syndicale. En outre, la modernisation du Code du travail n'a toujours pas été menée à terme.

8. Face aux importantes difficultés socio-économiques que connaît le pays, le gouvernement a élaboré des stratégies nationales qui couvrent trois grands domaines liés à l'action nationale en faveur du travail décent, à savoir:
 - a) le travail: créer un environnement favorable à la création d'emplois;
 - b) le développement rural: relancer la productivité et la réforme agraire;
 - c) la protection sociale: réforme des pensions et renforcement des programmes d'assistance sociale.

Le cadre de programmation de l'OIT: un cadre en évolution

9. Pendant la période 1998-2001, la coopération entre l'OIT et l'Ukraine a tenu compte d'une série d'objectifs convenus par pays, qui ont servi de plan d'action pendant toute l'année 2001. Cependant, cette coopération n'a débouché sur aucun document officiel, et le soutien de l'OIT s'est fondé sur des projets apportant un appui technique à certains domaines par le biais de consultations régulières.
10. En 2004, on a assisté aux débuts de l'élaboration d'un programme national de travail décent en Ukraine, suivis, en 2005, du premier programme par pays de travail décent, pour la période biennale 2006-07. Ce programme a été signé en mars 2006.
11. Compte tenu des priorités nationales, ce PPTD se concentre sur trois domaines d'activité: un approfondissement du processus de démocratisation par un renforcement des partenaires sociaux et du dialogue social, la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les hommes et les femmes, et l'alignement de l'Ukraine sur les normes du travail internationales et sur les normes du travail de l'Union européenne. En Ukraine, les mandants de l'OIT sont pratiquement tous d'accord pour dire que les stratégies adoptées soutiennent directement les priorités de développement nationales et qu'elles sont le résultat d'un processus tripartite transparent et participatif.
12. L'OIT a fait des efforts pour relier sa programmation à celle du PNUAD, et ce depuis 2001, date à laquelle elle a commencé à participer au travail de préparation et de mise en œuvre du PNUAD Ukraine pour 2001-2005 en menant des projets et des activités en faveur d'une meilleure gouvernance, de la création de services sociaux et de la mise en place de cadres juridiques appropriés.
13. Le PPTD actuel soutient trois des quatre domaines prioritaires du dernier PNUAD, qui couvre la période 2006-2010. Malgré un programme de travail très chargé, le correspondant national de l'OIT et le personnel rattaché aux projets participent régulièrement aux travaux de groupes thématiques des Nations Unies soutenant certaines initiatives du PNUAD.
14. L'encadré 1³ détaille les interventions de l'OIT au titre de ce programme, qui ont toutes été appuyées essentiellement par une coopération technique financée par des ressources

³ On trouvera dans le rapport complet une évaluation détaillée de l'efficacité de ces interventions.

extrabudgétaires. La figure 1 est un récapitulatif des ressources extrabudgétaires pour la période étudiée.

Encadré 1

Soutien de l'OIT, selon les priorités du PPTD 2006-07

Priorité n° 1. Approfondissement du processus de démocratisation par un renforcement des partenaires sociaux et du dialogue social

Principales interventions:

- Coopération technique pour promouvoir la réforme de la législation du travail, un fonctionnement efficace et efficient de l'inspection du travail, et la pratique de la liberté syndicale et de la négociation collective.
- Renforcement des fondements juridiques et institutionnels du dialogue social aux niveaux national et régional pour assurer une participation tripartite efficace à la réforme de la législation du travail, à la mise en place des systèmes d'inspection du travail et à l'amélioration des pratiques de la liberté syndicale et de la négociation collective.
- Représentation équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux.

Principaux résultats:

- Un projet de Code du travail, préparé sous le parrainage de l'OIT, est prêt pour une deuxième lecture au Parlement.
- Une loi sur le dialogue social, préparée avec l'aide de l'OIT, a été adoptée par la Verkhovna Rada en deuxième et dernière lecture le 7 juin 2007. Toutefois, il faudra également aider l'Ukraine à appliquer cette loi après son entrée en vigueur. Le public a pris conscience de manière plus ciblée de la nécessité d'entreprendre des réformes et d'établir un consensus dans les relations du travail.
- Une meilleure pratique en vue d'une meilleure application de la législation du travail, et des progrès en ce qui concerne la création d'un cadre juridique solide pour le dialogue social grâce à une meilleure connaissance du droit.
- L'inspection du travail dispose d'un nouveau système informatisé pour traquer les violations des droits du travail.
- Les projets de l'OIT sont devenus un moyen important d'instaurer un débat social plus large et des discussions créatives entre les partenaires sociaux et la société civile, et un espace pour nouer des contacts utiles et planifier d'autres activités.

Priorité n° 2. Création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les hommes et les femmes

Principales interventions:

- Instauration de programmes de formation professionnelle flexibles pour les chômeurs et renforcement des capacités nationales pour permettre une mise en œuvre assez large de ces programmes dans le cadre d'un vaste programme national (1997-2005).
- Renforcement du dialogue social pour l'élaboration d'une politique de l'emploi, en visant le Conseil économique et social tripartite national pour l'élaboration d'une politique de l'emploi mettant l'accent sur la flexisécurité et un renforcement des partenaires sociaux pour les négociations axées sur la flexisécurité.
- Règlement des problèmes de migrations et de traite des êtres humains en passant par l'emploi, la formation professionnelle et des mesures de politique migratoire.

Principaux résultats:

- Le programme de formation modulaire a été consolidé et élargi. Il a été d'une grande efficacité pour améliorer l'employabilité, le placement et les activités des entreprises.
- De meilleures compétences et attitudes parmi les mandants pour les négociations portant sur la politique de l'emploi.
- Des discussions de haut niveau pour élaborer une politique globale des migrations de travailleurs mettant l'accent sur une réduction de l'ampleur de la traite des femmes originaires d'Ukraine.

- Une plus grande conscience, dans le public, des effets et conséquences néfastes de l'emploi illégal en dehors du pays.

Priorité n° 3. Un meilleur alignement sur les normes de l'Union européenne

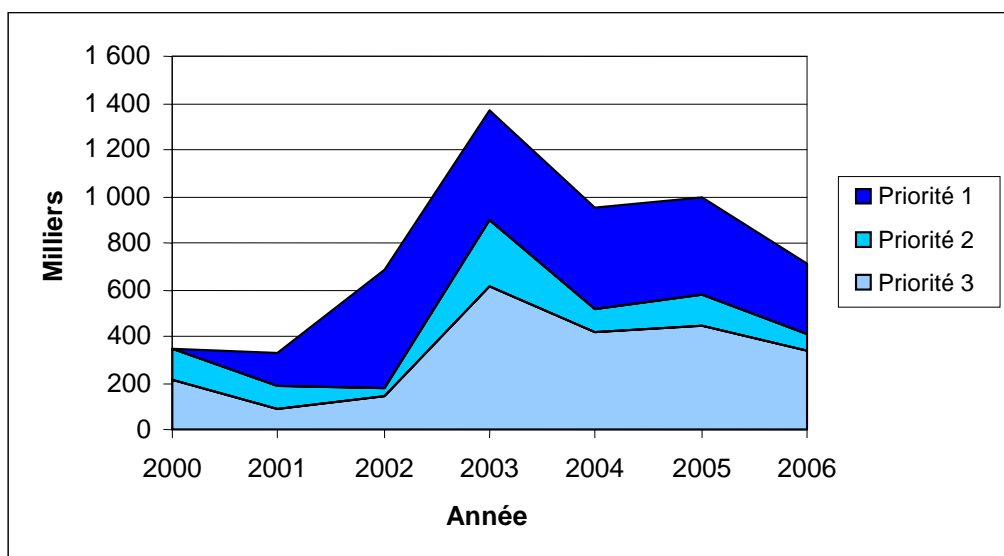
Principales interventions:

- Renforcement des capacités des mandants tripartites, des juges et des parlementaires en ce qui concerne les principes de la liberté syndicale.
- Mise au point et test d'indicateurs socio-économiques en Ukraine.
- Harmonisation de la législation nationale relative à la protection sociale avec les normes pertinentes de l'Europe et de l'OIT.
- Lutte contre le VIH/SIDA au moyen de mesures et programmes de lutte sur le lieu de travail et par l'élaboration d'un modèle d'impact socio-économique du VIH/SIDA en Ukraine.
- Mesures ciblées de lutte contre le travail des enfants, y compris un programme national de lutte contre les pires formes de travail des enfants et de réadaptation des enfants.

Principaux résultats:

- Meilleure connaissance des principes de la liberté syndicale.
- Acceptation par les autorités de mesures nouvelles liées au revenu social, aux coûts de main-d'œuvre, à la pauvreté et à l'inégalité des revenus.
- Un modèle d'impact socio-économique du VIH/SIDA en Ukraine a été mis au point, et il est en voie de révision et d'amélioration.
- Des mesures ciblées de prévention du VIH/SIDA dans le monde du travail destinées au secteur de l'éducation ont ouvert la voie à un programme de prévention global dans les écoles secondaires, qui comprend aussi des mesures sur le lieu de travail.
- Une prise de conscience plus grande, un changement d'attitude et des capacités institutionnelles renforcées face au problème de l'éradication des pires formes de travail des enfants.
- Une politique et des cadres juridiques renforcés au niveau national pour éradiquer le travail des enfants; premiers résultats obtenus au niveau local grâce à l'aide apportée aux équipes multidisciplinaires et aux pairs, ainsi qu'aux services de réadaptation et à la création d'emplois.

Figure 1. Dépenses de l'OIT au titre de la coopération technique, par domaine de priorité et par année



15. Depuis l'accession de l'Ukraine à l'indépendance en 1991, les activités de l'OIT dans ce pays sont bien alignées sur les priorités nationales: principes et droits fondamentaux au travail, création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les hommes

et les femmes, et alignement plus grand sur les normes de l'Union européenne. Ces priorités ont été soutenues à leur tour par la coopération technique, des services de conseils et des actions de sensibilisation portant sur l'élaboration de lois sur le travail, le renforcement des institutions tripartites et des capacités, la formation professionnelle, la réadaptation professionnelle des personnes souffrant de handicaps et la production de statistiques sociales et de travail, mais aussi la mise en place de systèmes d'observation pour deux groupes du marché du travail: les femmes et les enfants.

III. Conclusions et recommandations

16. L'évaluation des activités de l'OIT en Ukraine du point de vue du travail décent a permis de formuler les conclusions et recommandations principales suivantes.

Le rôle de l'OIT en Ukraine et la pertinence de ses actions

Principales conclusions

17. Les mandats nationaux et les partenaires internationaux confirment à l'unanimité l'adéquation de la présence de l'OIT en Ukraine et l'importance du créneau qu'elle occupe, avec cette structure tripartite qui soutient les groupes sur leur lieu de travail et un corpus de normes internationales du travail qui sert d'ancrage aux politiques sociales et du travail. Ils font également part de la très grande estime dans laquelle ils tiennent l'OIT, et de leur compréhension, mais aussi de l'intérêt qu'ils portent à ses activités (les partenaires internationaux et externes également). Cependant, l'Agenda du travail décent souffre d'un manque de clarté dans sa présentation et d'une promotion insuffisante aux différents niveaux organisationnels, puisqu'il est mal connu des partenaires locaux, des partenaires internationaux et des participants aux projets.
18. L'OIT a fait preuve de souplesse et de rapidité face aux nombreuses sollicitations pendant la période à l'examen, mais sa capacité d'adaptation a été mise à rude épreuve par des changements politiques très dynamiques et imprévisibles.

Recommandations pour l'OIT

- L'approche du travail décent en tant que cadre cohérent devrait être mise davantage en avant, et devrait bénéficier d'une meilleure diffusion avec davantage d'informations en ukrainien (notamment sur le site Web OIT PPTD en Ukraine). Le principal objectif devrait être de mieux faire prendre conscience de l'importance de cette approche à un cercle plus large d'acteurs à différents niveaux.
- Il faudrait accorder plus d'attention à un soutien stratégique à long terme, qui pourrait aider à résoudre les questions urgentes qui se posent aujourd'hui, tout en ouvrant la voie à d'autres évolutions sociales et du travail. Cela vaut également pour le renforcement des compétences, la formation professionnelle et les méthodes de prédiction des événements sociaux et du travail, ou d'autres domaines dans lesquels l'OIT a des connaissances solides et des compétences reconnues.
- L'Agenda du travail décent devrait demeurer l'élément central des activités de l'OIT en Ukraine, en ajoutant aux thèmes abordés l'assurance sociale et la protection sociale, ainsi que la flexibilité du marché du travail.

Le rôle et l'efficacité des mandants tripartites nationaux dans la promotion du travail décent

Principales conclusions

19. La participation tripartite à la promotion du travail décent a été assez inégale, et les efforts de regroupement des partenaires sociaux autour de l'Agenda du travail décent se sont heurtés à des problèmes internes, d'où des niveaux variables de participation aux forums et réseaux nationaux de planification du développement. On mentionnera, en particulier, les problèmes encore non résolus qui entourent les critères de représentativité des syndicats et des organisations d'employeurs. Leur rôle d'organisme tripartite indépendant est quelque peu obscurci par la position d'employeur de l'Etat, et il y a souvent eu surreprésentation des syndicats et sous-représentation des employeurs. Plusieurs organisations d'employeurs ont hésité à s'engager pleinement dans le PPTD, parce qu'elles n'avaient pas participé à la phase de conception du programme. Les syndicats comme les employeurs sont relativement passifs face à l'Agenda du travail décent et préfèrent s'en remettre aux initiatives de l'OIT.

Recommandations pour l'OIT

- L'OIT devrait encourager une participation plus active des organisations d'employeurs et des syndicats au travail décent en donnant plus d'informations sur ce que font d'autres pays de l'Union européenne à cet égard.
- L'OIT pourrait entreprendre des activités pour attirer tous les employeurs, y compris ceux du secteur des petites et moyennes entreprises, afin qu'ils participent au dialogue sur le travail décent.
- L'OIT devrait concentrer ses efforts de renforcement des capacités pour le dialogue social au niveau des branches et de l'entreprise.

Orientation et cohérence de la conception et des stratégies du programme par pays

Principales conclusions

20. On tirera plusieurs enseignements des interventions techniques de l'OIT pendant la période 2000-2006. Premièrement, les projets et activités de l'OIT étaient directement ou indirectement orientés vers l'Agenda du travail décent: droits sur le lieu de travail, emploi productif, protection sociale, influence et représentation. De plus, le PPTD (2006-07) reflète un consensus entre le pays et l'OIT au sujet des priorités du travail décent et des domaines de coopération. Les attentes des décideurs ukrainiens à l'égard des compétences et des activités de sensibilisation de l'OIT portant sur la législation du travail, le dialogue social et le tripartisme ont été pleinement satisfaites, malgré des confrontations politiques entre décideurs. Aussi bien pour le PPTD que pour les activités de l'OIT antérieures à 2006, on note un bon équilibre entre les activités pratiques, d'une part, et les activités de sensibilisation et de politique générale, de l'autre.
21. Pour ce qui est de la continuité, le PPTD est le prolongement des activités de coopération réussies menées jusque-là, et prend appui sur les réalisations et les enseignements tirés de l'expérience. Cependant, les projets sont quelque peu fragmentés et dissociés des préoccupations plus larges des mandants, et les réalisations de certains projets pilotes n'ont pas été prolongées ni appliquées ailleurs. Ce lien très faible entre projets pose la question de la continuité des activités de l'OIT en Ukraine.

Recommandations pour l'OIT

- Dès la phase de conception d'un projet, on doit veiller à assurer une certaine continuité avec les interventions précédentes et complémentaires; on doit s'efforcer davantage d'évaluer les capacités des partenaires de l'OIT de façon à assurer la durabilité des résultats.
- Dans les phases de conception et de mise en œuvre, il faudrait travailler davantage en partenariat avec les mandants de l'OIT et l'ONU.
- Il faut organiser des discussions plus larges et plus approfondies sur les résultats obtenus, assurer une meilleure diffusion à ces derniers, et être informé de façon plus régulière des réactions sur l'efficacité de l'OIT. Aussi bien l'OIT que les mandants devraient accorder davantage d'attention au suivi des projets et activités menés à terme afin d'assurer leur durabilité.

Les éléments révélateurs de l'utilisation directe et indirecte de la contribution de l'OIT et du soutien au niveau national

Principales conclusions

22. Les projets et activités menés par l'OIT en Ukraine pendant la période 2000-2006 ont défini très clairement les résultats escomptés, ces résultats servant de repères à l'évaluation. Les rapports de performance et les évaluations portaient sur les résultats directs, mais la validation s'est faite essentiellement à partir des produits. Aux résultats directs quantitatifs viennent s'ajouter des effets qualitatifs difficilement mesurables mais dont l'impact est important sur le renforcement des capacités et sur le développement de l'infrastructure nécessaire au travail décent, comme l'application des connaissances acquises pendant les séminaires, les cours de formation et les discussions; la création de réseaux regroupant différents spécialistes et institutions; et le dialogue entre les syndicats de l'opposition et les membres de différents partis politiques.
23. Les résultats indirects ont eux aussi un impact sur les individus. C'est le cas des chômeurs qui voient leur situation dans l'emploi s'améliorer et leurs possibilités professionnelles augmenter. La prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail a, en plus de ses effets économiques, un impact social important sur la société dans son ensemble. Il en va de même du travail des enfants, qui ne concerne pas que les personnes directement impliquées dans ces activités, mais la société dans son ensemble et son degré de tolérance à l'égard des violations des droits des enfants et des droits de l'homme.
24. L'OIT a influé sur les vues et les actions sur les attitudes et les changements politiques en s'appuyant non seulement sur les structures tripartites, mais aussi sur les structures de la société civile en général pour toutes les discussions portant sur des questions socio-économiques clés.
25. Pour l'instant, la participation de l'OIT au PNUAD 2000-2005 et 2006-2010 n'a ni accru la visibilité ni renforcé les liens avec le plan du PNUAD. Le travail de l'OIT est resté tout aussi isolé, malgré l'importance qu'attache le PNUAD au thème du travail décent. Cependant, la situation ne devrait pas tarder à s'améliorer avec les changements intervenus récemment dans l'approche du PNUAD.

Recommandations pour l'OIT

- L'OIT devrait informer davantage sur les résultats obtenus au niveau des produits, et élaborer une stratégie de diffusion plus régulière avec, notamment, des publications en ukrainien.
- Il est vrai que les produits obtenus paraissent impressionnants, comparés aux ressources dépensées, mais l'OIT devrait essayer de trouver une approche plus souple en matière de ressources, et qui permette une réaffectation des ressources en cours d'exécution en cas de changement de situation ou si de nouvelles opportunités devaient se présenter.
- L'OIT devrait faire connaître davantage l'expérience positive des projets pilotes, ce à la fois pour intégrer ces initiatives plus largement dans le pays et pour s'assurer que les réactions reçues sont bien utilisées pour apporter des améliorations.
- L'OIT devrait utiliser l'examen à mi-parcours de 2008 pour renforcer le travail décent en tant que thème important du PNUAD.

L'efficacité et l'adéquation des modalités organisationnelles d'exécution des programmes de l'OIT en Ukraine

Principales conclusions

26. L'efficacité et l'adéquation des modalités organisationnelles d'exécution des programmes de l'OIT en Ukraine dépendent de plusieurs facteurs, parmi lesquels on mentionnera plus particulièrement les ressources disponibles et le degré de centralisation de la performance des projets. Plus le degré de centralisation est élevé, moins l'organisation du travail est flexible. L'expérience ukrainienne donne à penser que, pour la coordination des projets, le bureau sous-régional serait un niveau plus approprié que les unités techniques du siège. Il reste encore à consolider la pratique organisationnelle de l'OIT en ce qui concerne le soutien apporté aux PPTD. En effet, les capacités internes gagneraient à être renforcées encore. Le rôle joué par le coordinateur national et le niveau élevé du personnel local du BIT ont joué un rôle très important dans le succès du travail de l'OIT en Ukraine pendant la période à l'examen.

Recommandations pour l'OIT

- La région Europe devrait penser à étendre la période de programmation des PPTD, qui passerait ainsi de deux à quatre ou cinq ans, et maintenir une certaine flexibilité pour pouvoir s'aligner sur les durées de programmation du PNUAD.
- En collaboration avec les unités techniques du siège et le personnel national, le bureau sous-régional pourrait élaborer un plan de travail, un plan de ressources et une matrice des résultats plus cohérents pour le programme de l'OIT en Ukraine, en couvrant le reste de la période de 2007 et la prochaine période biennale (2008-09).
- Il faut un contrôle plus efficace et plus efficace de l'exécution des PPTD.

Gestion du savoir et partage des connaissances

Principales conclusions

27. Pendant la période à l'examen, le partage des connaissances de l'OIT a été impressionnant, avec plus de 100 publications du BIT traduites et publiées en ukrainien. La traduction en ukrainien des conventions de l'OIT (1 500 exemplaires) a été très appréciée, et une deuxième édition a été publiée en raison de l'intérêt très vif manifesté. Des publications du BIT ont été diffusées auprès des bibliothèques du Président et du Parlement, ainsi qu'auprès des bibliothèques centrales et régionales du pays. Les tendances mondiales en ce qui concerne le développement des marchés du travail et l'agenda social, telles qu'elles ont été étudiées par l'OIT, ont été présentées régulièrement dans les médias et à des réunions spéciales. Toutefois, les contraintes financières limitent les possibilités de traduction et de publication et ne permettent pas de traduire et de publier beaucoup de documents clés du BIT, qui seraient pourtant très utiles pour l'Ukraine. Etant donné le faible niveau de connaissance des langues étrangères en Ukraine, il faudrait que toutes ces informations soient traduites.

Recommandation pour l'OIT

28. La principale recommandation qui a été faite dans ce domaine touche à la fourniture d'informations complémentaires en ukrainien sur les concepts, stratégies et bonnes pratiques de l'OIT pour l'Agenda du travail décent.

IV. Commentaires du Bureau sur l'évaluation

29. Le personnel du BIT à Budapest et à Kiev a accueilli favorablement le document sur l'évaluation indépendante du programme par pays de l'Ukraine, destiné au Conseil d'administration. Voici ses commentaires:

- Les points de vue de l'évaluateur indépendant nous donnent un avis précieux sur l'efficacité et l'efficience, la cohérence et la durabilité de nos programmes et projets en Ukraine.
- Les recommandations qui ont été faites sont constructives et opportunes, surtout pour la préparation du prochain PPTD.
- On notera toutefois que certaines des recommandations du rapport figurent déjà dans le PPTD 2006-07. Ce PPTD a été élaboré conjointement avec les mandants, avec une approche axée sur les résultats, une première pour cette sous-région.

30. En particulier, nous souhaitons faire les commentaires suivants sur les recommandations du rapport:

- Cadre cohérent, approche stratégique à long terme et inclusion d'autres thèmes: pour être cohérent, il faudrait se limiter à un ou deux thèmes au niveau du pays et adopter une approche globale regroupant les différents domaines techniques de l'OIT, mais la diversité des demandes et des priorités définies par les mandants ne facilite pas cette approche. Pour élaborer une stratégie à long terme et inclure d'autres thèmes, il faut d'abord et avant tout disposer de certaines ressources humaines et financières. Pour la cohérence et les résultats stratégiques, nous essaierons de renforcer les interrelations entre les différents projets et différentes activités de coopération technique de l'OIT et de nous appuyer sur les enseignements tirés de ces projets et activités en reproduisant ailleurs les résultats des bons projets pilotes et en utilisant les approches méthodologiques qui ont réussi. A cet égard, nous avons prévu d'étendre la période

de programmation du nouveau PPTD à deux périodes biennales, alors que les plans de travail détaillés seront élaborés pour une période d'un an. Toutefois, la disponibilité des ressources humaines et financières pour une période plus longue étant difficile à prévoir et à budgétiser, nous devons faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de prendre certains engagements vis-à-vis des mandants.

- Participation plus active des partenaires sociaux: le PPTD 2006-07 a été élaboré après d'étroites consultations avec les partenaires sociaux et le gouvernement, et son examen se fera avec eux fin 2007. Toutefois, afin de renforcer la durabilité et le principe d'appropriation, nous nous efforcerons d'obtenir un plus grand engagement de la part des partenaires sociaux. Par conséquent, pendant le prochain cycle de coopération, on donnera davantage d'importance à l'élaboration conjointe des indicateurs de réalisation et à la mise en place d'un système conjoint de contrôle du PPTD. Les organisations des partenaires sociaux au niveau régional ont participé davantage ces dernières années, mais compte tenu des ressources limitées de l'OIT cette tâche devrait incomber principalement aux organisations nationales de partenaires sociaux. Quoi qu'il en soit, nous devons tenir compte des dimensions du pays (l'Ukraine compte 27 oblasts et plus de 650 villes et régions) ainsi que du nombre, de la complexité et de la composition des syndicats et des organisations d'employeurs (près de 30 syndicats ont un statut panukrainien et ont été reconnus au niveau national, et il y a en tout près de 100 syndicats de branche. Par ailleurs, 14 organisations et associations d'employeurs panukrainiennes sont enregistrées auprès du ministère de la Justice.)
- Visibilité: on mettra davantage l'accent sur la diffusion des résultats qui ont été obtenus conjointement avec les mandants. Cela reposera sur une prise de conscience accrue des partenaires sociaux, à tous les niveaux, de l'importance de la coopération entre l'Ukraine et l'OIT.

31. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération les conclusions et recommandations ci-dessus, ainsi que les délibérations de la commission, en vue de poursuivre le soutien apporté à l'Ukraine par l'intermédiaire du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT.*

Genève, le 19 septembre 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 31.